

La constitution

L'alternative est claire. Nous pouvons, en ce moment critique de notre histoire nationale, continuer à balkaniser l'économie du pays, ou mettre sur pied un marché commun canadien unifié, dans lequel les intérêts se combineront, les objectifs se partageront, et les buts profiteront à tous.

Nous pouvons utiliser nos différents points forts comme base d'édification d'un ensemble solide. Ou nous pouvons restructurer les unités particulières, ce qui ne fournira pas à la longue le point de départ solide nécessaire au développement et au renforcement du pays.

Voilà le genre d'élan que j'aimerais voir non seulement dans la résolution mais aussi dans les mesures prises en collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces. J'ai un peu d'expérience dans ce domaine, je sais que c'est possible, mais cela dépend de l'attitude du gouvernement fédéral. Au lieu de provoquer des affrontements, si le gouvernement appliquait une politique de consultation et de collaboration, il pourrait surmonter bon nombre de ces problèmes. Il a subi une série d'échecs au cours des 13 dernières années. Il n'a fait qu'accroître les obstacles et entraver davantage la libre circulation des biens et services d'une province à l'autre.

J'aimerais dire quelques mots de la charte des droits. Là encore, il y a des lacunes. Les députés de l'autre côté nous ont fait de beaux discours trompeurs. En les écoutant, nous serions portés à croire que d'un seul coup, les Canadiens vont jouir d'une multitude de nouveaux droits et de nouvelles libertés. C'est de la blague. En fait, c'est plutôt le contraire. A mon avis, cette charte va sans doute restreindre nos libertés. Elle fera jouer un plus grand rôle aux tribunaux, sans apporter de modifications à la méthode de sélection, sans changer les freins contrepoids qu'ils ont toujours assurés. Désormais c'est le pouvoir judiciaire plutôt que le pouvoir législatif qui aura le dernier mot.

M. MacKay: Lequel est le plus humain?

M. Mazankowski: Oui, lequel est le plus humain? On a beaucoup parlé du multiculturalisme. Je suis heureux de voir l'esprit du multiculturalisme inclus dans la constitution. Mais lorsqu'il s'agit de le mettre en vigueur et de choisir l'institution la plus compétente ou la plus humaine, ce ne sont certes pas les tribunaux. Je pense que le Parlement conviendrait mieux.

J'aimerais parler du droit à la propriété. Je suis sidéré devant l'hypocrisie du parti libéral et la mauvaise foi des néo-démocrates. S'il est un droit fondamental auquel je tiens tout particulièrement, tout comme mes électeurs, c'est bien celui-ci, l'un des plus importants que les Canadiens de l'Ouest et tous les autres veulent conserver.

Une voix: Et l'Île-du-Prince-Édouard?

M. Mazankowski: A propos de l'Île-du-Prince-Édouard, je pense qu'il y a un moyen d'éviter ce problème. Le droit à la propriété est très fondamental. On refuse ce droit pour obtenir l'appui du NPD. Les néo-démocrates le refusent sous prétexte qu'il réduirait le pouvoir du gouvernement d'exproprier, de confisquer ou de nationaliser. Le droit de posséder des terres, que ce soit à des fins agricoles, récréatives ou comme lieu de domicile est garanti dans la constitution d'un grand nombre de pays occidentaux. C'est un droit protégé par le droit et la coutume. Ce droit est aussi fondamental que le bien-être de la société que nous souhaitons tous. C'est un droit aussi fonda-

mental que les libertés d'expression, de culte, d'assemblée et de presse. C'est le plaisir d'être propriétaire de ses terres qui a attiré un grand nombre de nos ascendants dans l'ouest du Canada.

Enfin, toute charte qui ne reconnaît pas la suprématie de Dieu, la dignité et la valeur de l'être humain ou la prééminence de la famille comme unité est absolument déficiente. Ce sont les fondations sur lesquelles notre société s'est édifiée et sur lesquelles elle repose. Je pourrais élaborer longuement sur cette question, mais la plupart des députés en ont parlé. Nous commençons toujours nos travaux ici par une prière et nous prêtons serment sur la Bible. A la fin de chaque discours du trône présenté à l'ouverture d'une session du Parlement, nous demandons à la Divine Providence de nous éclairer dans nos délibérations. On se demande si on doit prendre au sérieux un ensemble de mesures où on ne mentionne pas la suprématie de Dieu. Il y a sûrement une raison à cette omission. Le NDP en a peut-être fait une condition de son appui. Je trouve que cet ensemble de mesures est une loi de commodité. Si on considère les différentes opinions qui s'affrontent et la façon dont le gouvernement en a accepté certaines pour en rejeter d'autres, on est forcé de se demander si cet ensemble de mesures est bien sérieux ou s'il ne s'agit pas plutôt d'une résolution de convenance.

Si nous décidons de ne pas mentionner la suprématie de Dieu, quelle règle avons-nous pour nous guider? Cette hypocrisie devient encore plus flagrante quand on voit que le gouvernement refuse de garantir dans la constitution le droit à la vie et de mettre fin aux avortements légalisés. Que peut-on inscrire de plus fondamental dans une charte que la préservation de la vie elle-même? Je trouve que ce sont là de graves omissions.

Pour conclure, je répète que le gouvernement n'a pas reçu le mandat d'imposer unilatéralement au pays un ensemble de mesures constitutionnelles. Il n'a pas reçu le mandat d'imposer le degré d'intervention et de domination de l'État dont nous sommes témoins dans certains secteurs choisis de l'économie.

Cette fourberie, cette malhonnêteté et cette absence totale d'intégrité politique sont la cause des problèmes et des divisions très graves qui existent dans le pays. Je soutiens que l'adoption de cette résolution envenimera ces divisions et cette amertume au lieu de les réduire.

Des voix: Bravo!

● (2050)

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur l'Orateur, à l'occasion de ce débat décisif sur l'avenir de notre pays, je voudrais d'abord rendre hommage à tous les députés et les sénateurs qui ont consacré leur temps et leurs efforts aux travaux du comité mixte. Je félicite les coprésidents du comité de leurs directives judicieuses et réfléchies. Avant tout, je félicite les nombreux Canadiens qui sont venus à Ottawa, nombre d'entre eux à leurs propres frais, exercer leur droit d'être entendus. C'était peut-être l'initiative la plus noble car ils ont participé directement à la préparation d'une épure visant à assurer la survie du Canada.